

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le seize janvier deux mil vingt-quatre, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

**1- Extension du centre d'accueil de groupes avec hébergement - Demandes subvention au titre de la DSIL et de la DETR.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'extension du centre d'accueil de groupes avec hébergement au bâtiment communal mitoyen afin de permettre d'en augmenter la capacité (*passage de 20 à 40 couchages*) et création d'un espace jeune au rez-de-chaussée.
- CHARGE M. le Maire de solliciter l'ensemble des subventions pouvant être alloué à ce projet notamment l'aide de l'État au titre de la DSIL et de la DETR.

**2- Aménagement du centre bourg – Elargissement de la voie piétonne située le long de la rue des Alleux et création d'une aire d'arrêt de bus sécurisée - Demande de subvention au titre du produit des amendes de police.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la création d'une aire d'arrêt de bus sécurisée en centre bourg le long de la Rue des Tourailles,
- APPROUVE le projet d'élargissement du trottoir situé le long de la parcelle sise au « 2, Rue des Alleux » afin de permettre un cheminement piétonnier plus sécurisé le long de la voie communale n°2,
- CONSENT au rachat d'une partie de la parcelle cadastrée G 27 pour 75 m<sup>2</sup> en vue de permettre cette opération,
- CHARGE M. le Maire de solliciter, dans le cadre de ces deux programmes, une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police.

**3- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Exonération de constructions neuves et niveau de performance énergétique (art 1383-0-B-bis).**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale tels que prévu à l'article 1383 0-B bis du code général des impôts.

**4- Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo – Renouvellement de la convention « chantier d'insertion pass'emploi » pour l'année 2024.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement en 2024 de la convention avec l'Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo pour 10 journées de travail.

**5- Subvention communale 2024 à la Société Nationale de Sauvetage en Mer.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- OCTROIE une somme de 200 € à la SNSM de Cancale pour 2024.